

Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2013

Présents : 11 sur 14

Pouvoir : 2

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 22 heures 45

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 25 JUIN 2013

Le maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- convention d'adhésion avec le Centre de Gestion pour le Service de Médecine Professionnelle à compter du 01/01/2014

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce 7^{ème} point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Nouveau périmètre du Syndicat mixte de Drémil (Réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil Lafarge)

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'ancienne décharge de DREMIL-LAFAGE avait pris acte de l'arrêté préfectoral notifié en date du 21 mars 2013 concernant la substitution de la Communauté de Communes Cœur Lauragais au Syndicat SICTOM. Conformément à cette réglementation les Communes ayant utilisé la décharge de DREMIL-LAFAGE pour le traitement de leurs déchets ménagers se devaient de délibérer pour la Réhabilitation de l'ancienne décharge. Le Conseil Municipal prend acte de la modification statutaire induite par cette substitution notifiée par Arrêté préfectoral du 21 mars 2013, et approuve la version consolidée des statuts du Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'ancienne décharge de DREMIL-LAFAGE à effet du 1^{er} janvier 2014.

2. Elaboration du plan accessibilité de la voirie (P.A.V.E)

Suite à La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances il convenait de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en application L'article 45 qui stipule que chaque commune, à l'initiative du Maire, établie un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (P.A.V.E.).

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'établissement du P.A.V.E.

3. Convention ATESAT – Remboursement 2011 et 2012 par Toulouse Métropole

Il s'agissait d'approuver les remboursements qui seront effectués par Toulouse Métropole suite à la convention ATESAT

- 347.49 € pour l'année 2011

- 355.84 € pour l'année 2012

4. Convention d'adhésion - assurance groupe/personnel proposée par le CDG 31 (2014-2018)

Il s'agissait de renouveler l'assurance du personnel pour la couverture des risques statutaires, l'échéance du contrat en cours étant fixée au 31 Décembre 2013. Le CDG31 a procédé à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert pour la mise en place d'un nouveau contrat groupe au 1^{er} janvier 2014.

A l'issue de cette procédure, le groupement AXA France Vie (Assureur) / GRAS SAVOYE (Courtier) a été retenu, au titre de l'offre jugée économiquement la plus favorable, par la Commission d'Appel d'Offres du CDG31.

Ce contrat groupe ayant une durée de 4 ans il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les taux correspondants aux choix de couverture soient :

- 1.29 % pour les agents affiliés à l'Ircantec

- 3.17 % pour les agents affiliés à la CNRACL

5. Modification de la régie cantine / ouverture d'un compte de dépôt

Il convenait de modifier et remplacer la délibération concernant la création de la régie de la cantine. De réévaluer le montant de l'encaisse à 8 500 € et le cautionnement du régisseur à 460 €.

6. Décision modificative N°4 (budget 2013)

Il s'agissait de procéder au virement de certains montants de section à section en fonctionnement afin de régulariser des charges imprévues. La nouvelle taxe concernant les logements vacants, et le remboursement d'un trop versé de la taxe locale d'équipement soit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391172 : Dégrèv. Taxe d'habit log vacants		145.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		145.00 €
D 673 : Titres annulés (exerc. Antér.)		499.00€
TOTAL D 67 : charges exceptionnelles		499.00 €
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	644.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	644.00 €	

7. Service de médecine professionnelle : convention d'adhésion avec le centre de gestion à compter du 01/01/2014

Par courrier en date du 09 décembre 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous informait qu'il convenait de renouveler la convention d'adhésion au service de santé au travail, la précédente étant caduque au 31/12/2013.

Le conseil municipal approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant le forfait d'adhésion annuel par agent d'un montant de 60 € et de l'inscrire au budget.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Questions diverses :

- 1) Renouvellement du poste comptabilité.
- 2) 1^{ère} phase des trottoirs « la butte » réalisée
- 3) Pièce de théâtre à Beaupuy le 14/12/2013 avec la moitié des recettes qui sera reversée au profit du Téléthon
- 4) Le gouter des aînés le 18/12/2013
- 5) Bus tisséo
- 6) Fibre optique
- 7) Fermeture d'une classe élémentaire
- 8) Gens du voyage (juillet 2013)
- 9) Informatique écoles
- 10) Téléthon

Fin de séance : 22 heures 45.